Recensement militaire 3e trim 2026

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

INFO POUR VOS ADMINISTRES

Contacter le CSNJ de Toulouse:

- **Toutes les demandes sont à effectuer via la plateforme « démarches numériques » et non plus par courriel.**
- **Téléphone : 09.70.84.51.51 (choix 1 puis choix multiples en fonction du sujet)**

- **Convocation à la JDC** ; à partir de 17 ans (jamais avant) :
  - Recensé entre mes 16 ans et 16 ans et 3 mois, je suis convoqué vers 17 ans et 3 mois
  - Recensé au-delà, des 16 ans et trois mois, compter entre 6 et 9 mois après la date de recensement.

- **Inscription au permis de conduire** : Dès ses 18 ans, l'administré devra obligatoirement avoir effectué sa JDC (attention donc aux administrés qui se font recenser en retard et qui espèrent être convoqués très rapidement – 6 à 9 mois de délais).

- **SNU (service national universel)** : si votre administré a participé à la phase 1 du SNU (séjour de cohésion) il peut se voir délivrer par équivalence le certificat de participation à la JDC :

Pour cela il doit obligatoirement être recensé (pas avant 16 ans). Une fois que vous nous aurez envoyé votre fichier de recensement trimestriel, votre administré devra nous fournir une copie :

- De sa carte d'identité
- De son certificat de participation au SNU (Phase 1).